



**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 MAI 2013 A 19H00**

Présents : Mmes, MM. HECQ, ARGUILLERE, AVERLANT, BUSSY, DUPUIS, DURIEZ, HESPELLE, LEGRAIN, LORENC, MIGNOT, NIVEL, PARENTY

Pouvoirs : Mmes, MM. CANDELIER à LORENC, DUWEZ à HECQ, JOLY à BUSSY,

Absents : Mmes, MM. DEFLANDRE, CAVROIS, DUMAINE, FRASER, GUILBERT, LULÉ, SALIK.

Secrétaire de séance : Stéphanie HESPELLE.

La séance est ouverte à 19h00.

Monsieur le Maire prend la parole : *je tiens à préciser que pour faciliter le travail de Sylvaine (Sylvaine Macquart, adjointe administrative) la séance sera enregistrée.*

Autre point que je tiens à dire, si dans le public des personnes réalisent des gestes déplacés à mon encontre, comme ceux que vous avez faits la dernière fois madame Parenty, je suspends la séance et je demande votre expulsion... (madame Parenty, située dans l'espace réservé au public se lève et conteste vivement, interrompant les propos du maire). Vous avez fait des gestes de « gorges tranchées » à mon encontre, je ne peux pas l'accepter (madame Parenty continue de contester) Vous n'avez pas la parole, c'est une séance du conseil municipal, je tiens à vous prévenir d'entrée de jeu, conformément à l'article L.2121.16 du code général des collectivités territoriales.

Autre point que je tiens à porter à votre connaissance, l'ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal, celui de la vente de la cellule commerciale sise rue Jehan Bodel. Ce serait le point numéro 13. Est-ce qu'il y a des objections à ce que l'on rajoute ce point à l'ordre du jour ?

Monsieur Parenty : *Je ne suis pas d'accord, je ne vois pas pourquoi on met subitement ce problème connu de longue date, il n'y a pas de raison de l'ajouter à l'ordre du jour sans qu'on ait pu apprécier la teneur de ce que vous y avez mis. Personnellement j'y suis opposé.*

Le Maire : *ce sujet a été abordé à la Toutes Commissions, à laquelle tu étais absent et lors de cette Toutes Commissions j'ai expliqué que conformément au pouvoir que m'avait donné le conseil municipal en 2012 pour négocier et pour entamer des démarches avec monsieur Boucly, j'ai rencontré maître Sébastien Blanchart pour finaliser la vente de la cellule. C'est un dossier qui traîne depuis de nombreuses années malheureusement, il y avait un différend sur le prix. Tout a été bouclé avec lui aujourd'hui. Monsieur Boucly est soumis à une offre de prêt de son banquier limitée dans le temps et il ne peut pas se permettre d'attendre indéfiniment. C'est pour cette raison que j'ai souhaité que les choses avancent et qu'on puisse traiter cette demande en conseil municipal. Je sais que ça a un côté urgent mais ce sont des choses courantes dans l'administration.*

A la majorité des membres présents, Monsieur le maire informe que ce sujet sera ajouté à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013 - MONSIEUR LE MAIRE

M. le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à propos du compte-rendu dont ils ont été destinataires.

Monsieur Legrain intervient : *Il y a des petites observations qui n'ont rien de fondamental, que cela soit clair. Je t'ai envoyé un mail car j'étais surpris, je croyais que tu avais oublié de nous envoyer le compte-rendu. Je crois que c'est une nouvelle disposition que tu mets en place que de la publier sur internet.*

Le Maire: *Non, c'est depuis 2010 que c'est mis en ligne systématiquement.*

Dominique Legrain : *Ceci dit tu nous envoyais avant les comptes-rendus avec les convocations...*

Le Maire : *Je pense qu'il s'agit d'un oubli car madame Tournemaine (Directrice Générale des Services) n'était pas là.*

(Sylvaine Macquart intervient pour dire qu'il s'agit d'un oubli des services administratifs).

Dominique Legrain : *Ce n'est pas bien méchant...*

Le Maire : *Comme nous avons échangé là-dessus je pensais que tu avais la dernière version.*

Emmanuel Parenty : *Si je peux me permettre deux minutes, j'ai quand même fait la demande il y a plus d'un mois et je l'ai reçu ce midi, j'ai fait la demande écrite à vous monsieur le maire et je n'en ai eu communication qu'un mois plus tard. Je le faisais juste observer simplement.*

Le Maire : *Pour information, ils sont sur le site anzin-saint-aubin.org, onglet Conseils municipaux et je crois qu'il y a les trois dernières années qui sont en ligne.*

Dominique Legrain : *Troisième point, je voulais te remercier de nous avoir envoyés le compte-rendu, ainsi que Sylvaine, avant sa publication pour que l'on puisse faire nos observations. J'ai fait une petite observation dont tu n'as pas tenu compte mais j'aimerais bien que tu en tiennes compte quand même... Je ne suis pas tout à fait d'accord, tu écris dans la page 2 que l'on n'a pas voulu transmettre les papiers que nous avons lus le jour du conseil. Je pense qu'un compte-rendu de conseil municipal doit relater le conseil et pas des faits qui sont postérieurs au conseil. Et puis surtout, je pense qu'il n'y a jamais eu la volonté de nous quatre de ne pas transmettre ces documents. C'est vrai que l'on n'a pas répondu à Sylvaine lorsqu'elle nous a interrogés mais nous avons publié dans le document ces comptes rendus puisqu'ils y sont... Ca fait un petit peu cloche, plouc de dire « ils n'ont pas » et tout compte fait, ils sont dans le compte-rendu. Simplement, je ne vais pas en faire un « caca nerveux » comme dit l'autre mais c'est dommage de ne pas retirer cette phrase comme quoi on n'a pas voulu rendre le compte-rendu puisque cela n'avait rien d'exceptionnel.*

Le Maire : *On vous avait fait cette demande car on ne pouvait pas procéder à l'enregistrement...*

Dominique Legrain : *Excuse-moi mais la demande est venue de Sylvaine quelques jours après le conseil municipal. Un compte-rendu de conseil municipal doit relater ce qui s'est passé pendant le*

conseil et pas des faits qui sont postérieurs...

Le Maire : Mais à partir du moment où la séance du conseil municipal est ouverte, ça fait partie du conseil municipal, je pensais que tu le savais mais apparemment ce n'est pas le cas.

Dominique Legrain : Je ne comprends pas...

Le Maire : A partir du moment où vous intervenez dans le cadre du conseil municipal, ça fait partie du conseil municipal.

Dominique Legrain : Mais il n'y a pas eu de demandes formulées pendant le conseil municipal de fournir les documents que nous avons lus le jour du conseil. Donc c'est ce que je dis, tu n'as pas relaté les faits, les faits qui ne sont pas vrais d'une part puisqu'il n'y a pas volonté systématique à ne pas transmettre, la preuve en est puisqu'on les a transmis, tu les as dans le compte-rendu. Tu dis d'un côté, ils ne les ont pas transmis et puis de l'autre ils sont intégrés dans le compte-rendu. Autant dire que pour les Anzinois, ça manque un peu de cohérence. C'est tout, alors je ne vais pas en faire un « caca nerveux », c'est une petite remarque...

Le Maire : Mais pour relater du mieux possible ce que vous aviez dit, l'idéal était de nous transmettre vos discours, c'était pour faciliter la tâche des services. On prend des notes mais on peut les contester indéfiniment. A partir du moment où l'on avait effectivement vos propos, on faisait un copier/coller et puis c'était terminé.

Dominique Legrain : C'est un copier/coller...

Karine Arguillère : Dans un premier temps vous avez refusé de le transmettre. Effectivement cette phrase aurait pu être supprimée après parce que vous l'avez fait dans un deuxième temps mais dans un premier temps, vous ne l'avez pas fait.

Dominique Legrain : Nous n'avons pas répondu à Sylvaine, cela ne veut pas dire que l'on ne veut pas le transmettre puisqu'on l'a transmis.

Le Maire : Ah, ça a été écrit, l'un d'entre vous a dit « demandez à votre secrétaire de séance ». A partir de ce moment, on a fait avec les moyens du bord et avec ce qui avait été noté lors de cette séance. D'autres remarques sur le procès-verbal du conseil municipal ?

Messieurs Parenty, Legrain et Nivel refusent de signer le registre des procès-verbaux du conseil municipal.

Procès verbal adopté à la majorité.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
22	12	15	12	3	

2. REALISATION D'UN EMPRUNT DE 700 000,00 € POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION D'UN ANCIEN LOCAL COMMERCIAL EN SALLES ASSOCIATIVES ET MEDIATHEQUE - MADAME DUPUIS

Madame Dupuis : Suite à la délibération du conseil municipal du 28 juin 2012 qui a autorisé monsieur le maire a lancé la procédure relative à la requalification d'un ancien local commercial en salles associatives et médiathèque, suite également à l'attribution de marchés validés par le conseil municipal en date du 23 janvier 2013 pour un montant global des travaux 732 232,80 € HT. Consécutivement à la subvention accordée par le conseil général à hauteur de 30% de ses travaux pour un montant global de 221 467,80 € HT, nous avons donc lieu de recourir à un emprunt pour terminer le financement de cette requalification de l'ancien Shopi en médiathèque et salles de réunions. Conformément à notre demande, les services administratifs ont organisé une consultation pendant laquelle les banques suivantes ont été consultées : La Poste, la CIC, la Banque HSBC, la banque Dexia, la Société Générale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Sur toutes ces banques, la poste, la CIC et la banque HSBS ne se sont pas manifestées, Dexia et la Société Générale ont répondu qu'elles ne pouvaient pas donner suite. Le Crédit Agricole et la Caisse

d'Épargne ont déposé une proposition. La demande portait sur un emprunt de 700 000 €, remboursable sur 20 ou 25 ans à taux constant. La proposition du Crédit Agricole ne correspondait pas à notre demande, puisque le Crédit Agricole nous proposait un emprunt de 700 000 € remboursable sur 15 ans, ce qui ne correspondait pas à notre demande. La Caisse d'Épargne a quant à elle, déposée une proposition qui se décompose en deux temps : l'une sur 20 ans et l'autre sur 25 ans. La proposition concernant le remboursement de cet emprunt de 700 000 €, si le remboursement est annuel, il est consenti à un taux de 4,09% sur 25, si le remboursement est trimestriel, le taux consenti est de 4,03%. La proposition de l'emprunt sur 25 années, en remboursement annuel est de et 4,28 et en remboursement trimestriel de 4,21%.

Consécutivement à l'analyse de ces propositions qui ont été présentées en séance de la commission des finances, nous proposons de contracter le prêt proposé par la Caisse d'Épargne en remboursement trimestriel sur 20 ans à un taux de 4,03%.

Le Maire : *Merci Caroline, est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ?*

Dominique Legrain : *Oui moi, non pas sur le choix de la banque qui a été retenue car je pense que le choix que tu as fait parmi ceux proposés, c'est le meilleur que l'on ait. C'est quand même un prêt qui touche à la médiathèque. La médiathèque c'est un sujet qui est sensible et personnellement je m'opposerai au vote des délibérations numéro 2, 3 et 4 pour les raisons que je vais lire et je transmettrai le document à Sylvaine pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Il y a cinq raisons.*

La première c'est que ce projet de médiathèque, il n'est pas conforme à notre engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale puisque ce qui est marqué dans notre document de campagne auquel nous avons tous souscrit, c'est que l'on ne parle pas de médiathèque mais que l'on envisage la création d'une bibliothèque communale tenue par des bénévoles et ouverte à tous les anzinois, petits et grands. Et c'est vrai que c'était en conformité avec ce qui figurait à une autre page de notre programme où on disait que la municipalité précédente avait commis l'imprudence d'avoir des masses salariales relativement importantes, je lis « le nombre d'employés communaux est passé de 14 à 22, les dépenses en personnel atteignent désormais 523 000 €, soit une augmentation de 42% ». Voilà ce que l'on dénigrait et le projet initial d'une bibliothèque gérée par des bénévoles était le projet de campagne. Il y a rapidement eu une dérive puisque aujourd'hui le constat que l'on fait, c'est que nous ne passons pas de 523 000 € mais dans le budget primitif que l'on a eu dans le DASA – puisqu'aujourd'hui le DASA fait figure de référence à la place des délibérations, des données qui nous sont fournies en conseil municipal puisque le budget primitif nous a été fourni sous forme de deux lignes. On aperçoit qu'il y a une masse salariale qui va passer 1 035 700 €. Soit une augmentation non pas de 42% mais de 98%, on critique les choses d'un côté, on se dédit de l'autre côté. Or si je comprends bien, les charges salariales ne doivent pas augmenter car si je comprends bien, on n'a pas encore recruté la responsable de la médiathèque...

Le Maire : *Si, cela a été prévu au budget primitif...*

Dominique Legrain : *Sur combien de temps, sur six mois je suppose ?*

Le Maire : *Sur la base du recrutement jusqu'à la fin de l'année.*

Dominique Legrain : *Elle a donc été recrutée ces jours-ci ?*

Le Maire : *Non on va aborder la délibération ensuite.*

Dominique Legrain : *Donc ça veut dire que dans le budget primitif, la totalité du salaire de la responsable de la médiathèque n'est pas intégrée ?*

Caroline Dupuis : *Si, ça a été prévu dès le départ...*

Karine Arguillère : *On pensait que le recrutement interviendrait plus tôt.*

Caroline Dupuis : *On aurait déjà du la recruter plus tôt, nous avons été rappelés à l'ordre par le conseil général, en la personne de Mme Bézé (note : employée de la médiathèque départementale qui préconisait un recrutement dès janvier 2013).*

Dominique Legrain : *Alors il y a quelque chose que je ne comprends plus puisque tu me dis que le budget primitif évolue en fonction des circonstances alors le 3 mars... enfin je ne sais plus quand a eu lieu notre conseil dans lequel nous avons délibéré sur le sujet du budget primitif, cette dame n'était pas encore embauchée.*

Caroline Dupuis : *Non mais on avait effectivement prévu l'embauche de cette personne. Budgétairement ça a été prévu initialement.*

Dominique Legrain : *Donc tu modifies en conséquence ton budget primitif puisque...*

Caroline Dupuis : *Non on l'a prévu en conséquence...*

Dominique Legrain : *Non puisque dans le budget 2013 cette personne n'est pas embauchée au premier janvier 2013...*

Le Maire : *Non mais elle devait l'être... Ce que tu ne veux pas entendre c'est qu'elle devait l'être au premier janvier. Ecoute on ne va pas non plus passer la nuit là-dessus, je te rappelle Dominique que tu as voté le projet de création d'une médiathèque en 2009.*

Dominique Legrain : *Non, non...*

Le Maire : *Si, au budget primitif 2009 : création d'une médiathèque, tu regarderas tes documents, 146 000 € ont été budgétés pour le projet création d'une médiathèque. Donc je comprends qu'il y a des raisons électorales qui te poussent à prendre un angle d'attaque, qui est celui de la médiathèque mais je te rappelle que tu l'as voté en 2009, 2010, 2011 et en 2012 tu t'es abstenu et en 2013 vous avez voté contre le budget primitif. A partir du moment où l'on se réveille à un an des élections, je pense que c'est de la mauvaise foi, je te rappelle aussi qu'en 2012, à l'unanimité, vous m'avez confié la vente de la boulangerie Boucly afin de financer le projet de médiathèque, c'est écrit noir sur blanc.*

Emmanuel Parenty : *Non c'est faux.*

Le Maire : *Si, je suis désolé Emmanuel mais c'est bel et bien le cas, il faut vérifier vos comptes rendus de conseils municipaux mais jusqu'en 2012 vous avez approuvé toutes les délibérations relatives au projet de la médiathèque. On avait augmenté les impôts de 2,5% pour anticiper les dépenses de fonctionnement, ça avait été abordé lors de la commission des finances. J'ai ressorti mes notes de l'époque, on avait vraiment fait un travail de « bon père de famille », en très bons gestionnaires on avait anticipé les coûts liés à cette médiathèque. Vous les aviez approuvés à l'unanimité. Alors maintenant il y a ce revirement qui n'est à mon avis motivé que par une ambition électorale, que je peux comprendre, mais il ne faut pas nous la faire à l'envers Dominique.*

Emmanuel Parenty : *Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, sur le budget 2009, il y avait effectivement une ligne médiathèque mais c'était sur la faisabilité de la réalisation d'une médiathèque, ce n'était pas sur le fait que l'on devait la réaliser.*

Le Maire : *146 000 € c'était la première tranche des travaux et de mémoire le dossier de programme, c'était 30 000 €.*

Emmanuel Parenty : *Deuxième chose, la vente de la boulangerie Boucly n'est pas liée à la réalisation de la médiathèque...*

Le Maire : *C'est écrit noir sur blanc, vu la délibération du conseil municipal d'Anzin-Saint-Aubin réuni le 31 janvier 2012, considérant que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment pour la construction d'une médiathèque, que la cellule commerciale n'est pas susceptible d'être affectée utilement à des services publics communaux, il est décidé de procéder à la vente de la boulangerie Boucly. Tu reprendras ce procès-verbal et tu verras que, comme tous les autres, vous l'avez approuvé à l'unanimité.*

Emmanuel Parenty : *Cette vente devait être réalisée depuis bien longtemps.*

Le Maire : *Ces recettes devaient être imputées au projet de médiathèque. A chaque fois vous avez*

approuvé toutes ces délibérations et là bizarrement, à moins d'un an des élections, tout le monde se réveille en disant « oui mais non, on est contre ». Il est un petit peu tard, je suis désolé de vous le dire...

Dominique Legrain : *C'est ton point de vue...*

Le Maire : *Mais c'est aussi le vôtre, vous avez voté...*

Dominique Legrain : *Non c'est ton point de vue, on n'est pas obligés de le partager. Je disais donc que la masse salariale va passer de 500 000 € à 1 000 000 €...*

Le Maire : *Non c'est un budget prévisionnel, tu sais très bien qu'un budget prévisionnel ce n'est pas la réalité, c'est le compte administratif qui fixe ce qui a été réalisé.*

Dominique Legrain : *Désolé mais si le budget n'est pas le reflet de la réalité alors il y a quelque chose qui m'échappe.*

Le Maire : *Tu es toujours obligé d'anticiper, tu dois prévoir une enveloppe plus grande, ne fais pas le naïf Dominique, tu sais très bien qu'un budget primitif, c'est un budget prévisionnel.*

Dominique Legrain : *D'autant plus que ce budget n'intègre pas non plus les futures embauches qu'il faudra faire en 2014 pour satisfaire la mise en place de la loi Peillon. Là encore il faudra aussi embaucher du personnel. Donc cette manière de procéder « fais ce que je dis, pas ce que je fais » a coûté en 2008 la place de président de la communauté urbaine à notre copain Jean-Pierre Deleury. Je pourrais éventuellement revenir là-dessus mais on va peut-être un petit peu avancer. Deuxième point, il n'y a eu aucune délibération du conseil municipal nous invitant à valider de manière non ambiguë notre volonté d'adhérer au projet médiathèque... Troisième point...*

Le Maire : *Je m'excuse mais un budget primitif, c'est un acte politique, vous l'avez voté en connaissance de cause. Désolé mais il n'y a pas d'ambiguïté possible. « Requalification d'un local commercial en salles pour la vie associative et médiathèque ». On ne peut pas dire que ça soit sibyllin. Je suis désolé Dominique si tu ne comprends pas cette phrase-là...*

Dominique Legrain : *Je dis que c'est ton point de vue, je ne le partage pas, je ne suis pas obligé...*

Le Maire : *Oui mais dans ce cas là ne parle pas d'ambiguïté ou de choses obscures, c'est clair et net...*

Dominique Legrain : *C'est ambigu. Troisième point, contrairement à ce qui a été annoncé la médiathèque n'est pas souhaitée par un grand nombre d'Anzinois qui n'y voient aucun intérêt compte tenu de la qualité et de la proximité de la médiathèque d'Arras, des coûts engendrés par la médiathèque dans une période de crise économique où il convient de freiner les dépenses publiques et inutiles. Quatrièmement à propos des coûts. Coûts d'investissement de la médiathèque : 732 000 €, auquel il convient d'intégrer le coût de rachat de Shopi, puisque c'est de la rénovation, plus je suppose qu'il y aura quelques investissements complémentaires inéluctables à venir, il faudra bien comprendre que cela revient à un ordre de grandeur qui est de l'ordre de 900 € par famille, ce qui n'est pas négligeable.*

Les coûts de fonctionnement qui sont estimés à 90 000 € sont totalement inexacts puisque l'on a déjà les intérêts de l'emprunt de 700 000 € à 4% donc ça fait une charge la première année qui est déjà de 28 000 €. Tu as le salaire de la responsable de la médiathèque qui est évaluée en commission finances à 43 000 €, tu as aussi les salaires des deux employés qui vont être affectés aussi à la médiathèque pour un montant minimum de 48 000 €. Ce qui fait que sur ces trois postes, je pense savoir un peu compter, j'arrive déjà à un total de l'ordre de 120 000 €. Là-dessus ne sont pas inclus les frais de fonctionnement pour les revues, l'eau, le chauffage, l'électricité, les abonnements informatiques puisqu'il y aura lieu de raccorder je pense cette médiathèque à la boucle numérique, et non intégrés non plus, les frais d'entretien.

Cinquième point au niveau des subventions, vous annoncez en janvier 2013 lors de la cérémonie des vœux un coût initial de 735 000 € HT dont 50% de subvention, ça a été relaté dans la Voix du Nord, je pourrais te montrer mes sources. Alors force est de constater, seul à ce jour le conseil général a subventionné le projet à hauteur de 30%, or les travaux sont engagés sans aucune garantie d'octroi des autres subventions que tu as annoncées. Or quand on sait que les subventions qui ont été accordées aux Louez Dieu pour la construction de la salle de sport ont été refusées pour la simple

et bonne raison que le permis de construire avait été affiché sur leur terrain... Et la conséquence, c'est que tes copains socialistes de la communauté urbaine d'Arras ont dit « ben tiens »...

Le Maire : Non écoute je trouve que « tes copains socialistes », c'est déplacé. Je ne vais pas dire « tes copains de l'UMP » ou « du Front National » ou que sais-je encore...

Dominique Legrain : C'est la raison que j'ai évoquée pour dire on ne peut pas octroyer de subvention parce qu'ils ont anticipé la mise en place du permis de construire et si on met en place le permis de construire, on le publie et bien ça veut dire qu'on a les fonds nécessaires pour la construction. En conséquence de quoi, et bien pas de subvention. Ça veut dire que si on est conforme et cohérent par rapport à cette volonté politique qui a été dictée par la communauté urbaine pour l'octroi de subvention aux Louez Dieu et bien je crois que l'on ne pourra pas compter dessus.

Le Maire : Je ne vois pas trop ce que viennent faire les Louez-Dieu dans cette affaire ?

Dominique Legrain : Non, je fais référence aux Louez Dieu pour dire que les Louez Dieu n'ont pas eu de subventions pour la simple et bonne raison qu'on a publié le permis de construire.

Le Maire : Ce n'est pas un établissement public.

Dominique Legrain : Ce que j'évoque ce soir c'est l'expression d'une conviction et la volonté de ne pas voter le contraire de mes opinions. Sur ce domaine de la médiathèque, nous avons le devoir de dire la vérité aux Anzinois. Il convient de ne pas leur jouer du pipeau ni de les prendre pour des « nez de bœufs ».

Je terminerai en disant que l'on reconnaît les grands hommes à leur faculté de dire « je me suis trompé et je corrige mes erreurs ». Il est peut-être encore temps de corriger le projet Shopi et de revenir sur les sanctions que tu as injustement et maladroitement infligées à tes quatre collègues. Voilà tout ce que j'avais à dire et puis je transmettrai le document à Sylvaine.

Le Maire : Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

André Nivel : Je veux poser la question concernant les dépenses puisque le coût total de l'investissement médiathèque en question, on ne le connaît pas. Je t'ai posé la question, tu m'as répondu « on ne sait pas » donc j'aimerais bien savoir combien ça va coûter tout ça ? Parce que entre les 700 000 ou 900 000 plutôt, financés par un prêt de 700 000 et la subvention du conseil général, le reste, comment on va le financer ? Et pour quel montant ?

Le Maire : André je n'ai pas dit que je ne savais pas, j'ai dit qu'on avait le même niveau d'information, à savoir ce qui avait été évoqué en commission des finances où à l'heure actuelle, nous avons la certitude d'avoir la subvention du conseil général. Je ne vais pas m'avancer en disant que je vais avoir des subventions à gauche et à droite, on se base sur le travail qu'avait fait le programmiste Inexia en 2009. Donc en 2009, comme tous les membres présents ici, vous avez eu connaissance du programme qui donnait des prévisions de dépenses, comme les 90 000 € de fonctionnement annuel, l'ameublement à X euros, etc. On s'est basé pour lancer le projet, sur les chiffres qui ont été communiqués par le programmiste. Donc tout le monde a eu ces éléments d'information. Je ne vais pas à chaque fois refaire le match, vous reprenez ces documents, vous aurez ces informations. Depuis le départ, en 2009, on se base sur le travail d'un programmiste qu'on a payé plus de 20 000 €, on avait mandaté le cabinet Inexia pour nous faire cette étude de programmation, ensuite une fois qu'il a rendu son étude, on a fait en 2010 une réunion « Toutes Commissions » pendant laquelle on avait décidé de prioriser nos projets. Alors vous avez vraiment la mémoire courte mais moi je me souviens très bien de cette réunion, on avait trois projets phares : valorisation du parc du château-mairie, création de classes au niveau des écoles et ensuite réhabilitation du Shopi en salles pour la vie associative, médiathèque et cyber-centre. Après délibération, on a décidé de faire en priorité la requalification du local commercial en salles pour la vie associative et en médiathèque. Cela a été voté par l'équipe et depuis on a suivi notre route. Alors quand j'entends « oui les grands hommes savent parfois reconnaître leurs erreurs », ayez vous l'honnêteté de reconnaître vos erreurs. Pendant des années vous avez approuvé toutes ces démarches et aujourd'hui, pour des motivations uniquement électorales, vous avez trouvé un os et vous vous dites, « tiens on va s'attaquer là-dessus ». Sachant que c'est l'une des médiathèques qui coûtera le moins cher dans la région Nord-Pas-de-Calais. Madame Bézé du Conseil Général, nous l'a dit, et je parle devant témoin, Caroline Dupuis était présente pendant cette réunion, « 700 000 €

pour une médiathèque, elle n'est pas chère votre médiathèque ». Si jamais le projet est réussi, et je pense qu'ici on le souhaite tous vivement, elle fera figure de référence dans la région Nord-Pas-de-Calais. A titre de comparatif, la médiathèque de Dainville, qui est aussi une requalification en partie d'un bâtiment, fait 600 m², la nôtre fait 550 m², le coût pour la mairie de Dainville, c'est 1 500 000 € HT. On est à 735 000 €. On ne peut pas dire qu'on a dépensé les deniers publics, depuis des années on provisionne, on fait attention, on a attendu, vous vous en souvenez quoique vous avez la mémoire courte, que des prêts se terminent. Ils se sont terminés en 2010 et 2011. Nous avons une capacité d'emprunt d'un million d'euros. Alors nous nous étions dit 735 000 ou plutôt 700 000 € pour la médiathèque et avec les 300 000 € qui resteront, on valorisera le parc du château-mairie. Voilà ce qui était prévu initialement. En se basant sur les retours de la FCTVA, puisque l'on va faire de l'investissement, on aura entre guillemets 15%, je l'espère mais je le dis toujours au conditionnel car on ne sait pas comment la situation au niveau national va évoluer, 15% de FCTVA, si on ajoute les 30% du conseil général, ça nous fait quand même 45%. On espère aussi avoir soit une subvention de la DRAC, soit de la DTER. Pour l'instant nous n'avons pas de réponses officielles, les dossiers sont toujours en cours d'instruction mais les dossiers ont été déposés par Madame Tournemaine en octobre/novembre 2012. Vous en aviez eu connaissance à l'époque et je suis attristé qu'à chaque fois vous reveniez sur ce point-là. Alors je respecte votre position mais pour reprendre ce que tu disais Dominique, ayez quand même l'honnêteté de reconnaître que pendant des années vous avez approuvé ce projet. Même si peut-être sur le fond, vous n'étiez pas d'accord, vous avez quand même voté. Et un vote, c'est quand même significatif au sein d'un conseil municipal.

André Nivel : *Tu ne réponds pas à ma question David, parce qu'en fait là c'est du hors taxes, la TVA n'est pas comprise.*

Emmanuel Parenty : *Oui, c'est du hors taxes.*

Le Maire : *Oui André Nivel, les travaux c'est toujours du hors taxes.*

André Nivel : *La TVA il faudra bien la payer, l'avancer. Ces 735 000 € ça correspond à quoi, c'est le coût des travaux de gros œuvres ?*

Caroline Dupuis : *Oui, c'est la totalité des travaux*

André Nivel : *Oui mais après ?*

Le Maire : *Après il faut de l'ameublement, et ça aussi c'est subventionnable. Les livres, le fonds documentaire, l'informatique que l'on va acheter, ça sera aussi de l'investissement.*

André Nivel : *Entre 735 000 € et le coût final, on ne sait pas.*

Le Maire : *Mais si, ça avait été chiffré une fois, reprenez vos documents.*

Caroline Dupuis : *Si l'on se base sur 15,82%, on devrait retoucher dans un an et demi, 113 000 €.*

Emmanuel Parenty : *On ne parle pas de FCTVA, on parle de coût global.*

André Nivel : *Oui on parle de global.*

Emmanuel Parenty : *Le coût global a été annoncé à 1 230 000 €.*

Le Maire : *Et bien voilà, vous en avez eu connaissance...*

Emmanuel Parenty : *Oui c'est ce qu'on voudrait t'entendre dire, il faut être clair, on ne peut pas dire que la médiathèque va coûter 735 000 € alors qu'elle va coûter 1 200 000 ou 1 250 000 €, c'est ça le prix.*

Le Maire : *Ecoutez, annoncez les chiffres que vous souhaitez, moi j'annoncerai les chiffres réels...*

Emmanuel Parenty : *Non c'est ceux que tu as annoncés.*

Le Maire : *Tu veux me faire dire quelque chose alors que vous avez les éléments en votre*

possession, reprenez les documents d'Inexia et vous verrez que dans le programme que vous avez voté, tous les chiffres y sont. Il faut aussi assumer vos responsabilités messieurs.

André Nivel : *Mais alors comment allons-nous financer cette différence ?*

Le Maire : *Je te pose la question, tu as voté ce projet, comment tu comptes le rembourser ?*

André Nivel : *A l'époque on ne savait pas du tout combien de subventions nous allions obtenir.*

Le Maire : *Le programmiste l'avait écrit noir sur blanc, ne donne pas l'impression de découvrir ce dossier.*

André Nivel : *Tu m'as dit « je sais pas, on sait pas » une fois, « on sait pas combien on va obtenir ».*

Le Maire : *Je ne peux pas m'avancer à donner des chiffres que je ne maîtrise pas. Ces chiffres vous allez me les retourner comme des boomerangs.*

André Nivel : *Maintenant on sait que c'est 30% pour ça, alors le reste comment on va faire pour le financer ?*

Le Maire : *Hé bien André, quand j'aurais la réponse de l'état, soit assuré que je t'appellerai personnellement pour te dire le montant, je te ferai cet honneur...*

André Nivel : *Oui mais combien c'est, 1 200 000, 1 500 000 € ?*

Le Maire : *...et pour le reste, il y aura aussi des demandes de subventions. A partir du moment où la responsable de la médiathèque sera nommée, on va lui confier un budget qui était prévu dans la programmation de ce projet, elle va faire ses prévisions d'acquisition et on demandera des subventions. Il y a des fonds pour les livres, le conseil général va aussi nous aider, les services de l'état. Mais à l'heure actuelle, te dire « je t'assure André que nous allons avoir X euros », désolé je n'ai pas ce don.*

André Nivel : *Non ce n'est pas ce que je demande, comment allons-nous financer cette partie-là ?*

Le Maire : *Dès le départ on avait dit, je ne sais pas si tu t'en souviens parce qu'apparemment vous avez des problèmes de mémoire en ce moment, il y avait la vente de la boulangerie. En janvier 2012, vous l'aviez votée...*

André Nivel : *La vente de la boulangerie est prévue depuis l'origine du bail, ne dit pas ça David.*

Le Maire : *Oui...*

André Nivel : *On l'affecte pour ça, soit.*

Le Maire : *Oui et cette affectation vous l'avez votée le 31 janvier 2012.*

André Nivel : *Oui d'accord mais la vente était prévue de toute façon.*

Le Maire : *Oui mais on n'avait pas prévu son affectation et cette affectation vous l'avez votée en janvier 2012. Reprenez vos éléments...*

Emmanuel Parenty : *On le sait, on le sait...*

Le Maire : *Reprenez vos éléments et vous verrez que vous l'aviez voté en janvier 2012. Mais apparemment aujourd'hui vous l'avez oublié alors révisez vos classiques.*

Dominique Legrain : *Je dirais quand même une chose dans ce que tu as fait...*

Le Maire : *Non « ce que nous avons fait », Dominique.*

Dominique Legrain : *On reconnaît bien ta façon de fonctionner et ça a été la raison de ta sanction.*

Tu exiges une chose, c'est qu'en conseil municipal, on soit tous derrière toi...

Karine Arguillère : *Non alors ça c'est pas vrai...*

Caroline Dupuis : *C'est faux !*

Dominique Legrain : *C'est la raison pour laquelle on a été sanctionné, c'est qu'on a refusé de voter le budget primitif...*

Le Maire : *Non la raison c'est que vous avez fait une réunion le 14 mars pour constituer une liste alternative à la nôtre.*

Dominique Legrain : *Reviens bien dessus c'est dans la manière de le présenter, c'est inacceptable.*

Le Maire : *Alors sur les sanctions, ce qui aurait été effectivement « autoritaire » de ma part, c'est prendre un arrêté de retrait de délégation. J'en ai le droit, ça relève du maire seul. Or je ne l'ai pas fait seul, j'ai pris l'arrêté après avoir consulté mon équipe. L'équipe a approuvé la démarche et j'ai demandé à ce que cela soit validé par un conseil municipal extraordinaire que nous avons organisé où chacun s'est exprimé à bulletin secret. Tu as eu l'occasion d'exprimer ton point de vue, André aussi, Maxime aussi, Emmanuel aussi. Vous avez chacun à votre tour exprimé assez brillamment vos points de vue. Ensuite chacun, en son âme et conscience, a voté. Ce n'est donc pas l'expression d'un seul homme, contrairement à ce que tu dis, mais l'expression du conseil municipal. Je tenais à préciser ces choses.*

Dominique Legrain : *Je dirai que j'ai eu deux collègues qui sont venus me voir après et qui me disaient qu'ils regrettaient un tout petit peu d'avoir été obligés de me sanctionner.*

Le Maire : *Alors dans ce cas-là cite tes sources, ce que tu dis là n'a aucune valeur, je peux moi aussi dire que Dominique Legrain a passé des coups de fil à gauche et à droite pour menacer des gens.*

Dominique Legrain : *Peu importe David, on ne va pas revenir dessus, tu as pris cette sanction.*

Le Maire : *Non « nous », le conseil municipal a pris une décision.*

Dominique Legrain : *Va jusqu'au bout de tes responsabilités, tu l'as souhaité.*

Le Maire : *C'est toi Dominique, souviens-toi du repas que nous avons pris ensemble, je t'ai dit que la balle était dans ton camp : « Si tu organises cette réunion pour constituer une liste alternative, tu crées une rupture entre l'équipe que tu veux constituer et l'équipe qui est la nôtre actuellement ». Tu as fait ce choix délibéré parce que tu as des ambitions électorales.*

Dominique Legrain : *Je ne t'ai pas fait de coup de traître parce que je t'ai annoncé en décembre, lorsque nous sommes allés à Lyon, que je ne repartirai pas avec toi. Et ça voulait dire deux choses, je te le redis puisque je l'ai écrit. Soit j'arrêtais mon engagement dans la vie communale, soit je repartais sur une autre liste. Je peux te dire que s'il n'y avait pas eu de sanction, compte tenu de la difficulté à constituer cette liste, il y a longtemps que j'aurais capitulé. Là je peux te dire que la sanction que tu as infligée, ton autoritarisme, ta façon de te comporter, je veux dire, ça m'encourage vraiment à aller jusqu'au bout. Et on ira jusqu'au bout. Je veux dire que je n'ai vraiment pas apprécié cette sanction que je qualifie d'injuste, d'intolérable et vraiment très maladroite. Je l'ai dit l'autre jour, je te le redis.*

Le Maire : *Et moi je te redis que ce n'est pas la décision d'un seul homme mais l'expression d'une équipe. Une équipe que tu as souhaité quitter. C'est ton choix.*

Dominique Legrain : *On ne peut pas dire que c'est nous qui quittons l'équipe, c'est toi qui l'as souhaité.*

Le Maire : *Mais Dominique, on ne peut pas être à la fois à l'intérieur et à l'extérieur d'une équipe...*

Dominique Legrain : *Dans ce groupe, la richesse de ce groupe c'était sa diversité et cette diversité*

elle nous a permis de travailler ensemble de façon sereine et avec beaucoup de plaisir pendant quatre années. Il y a quelque chose qui s'est cassé, le jour de l'élection de Rapeneau (Président de la Communauté Urbaine d'Arras) et tu le sais très bien. Cette diversité doit être une richesse, surtout dans un conseil municipal comme le nôtre, on doit pouvoir s'exprimer comme on l'entend, on doit pouvoir voter en fonction de ses convictions et non pas qu'il y ait d'obligation à voter comme toi ou à voter comme tout le monde. Pour ce qui est de ce budget primitif, on a voté contre pour les raisons que tu sais. La façon dont vous avez présenté ce budget qui tenait sur deux lignes. C'était essentiellement sur la forme. Dans tous les cas de figure, on peut être contre, il y a une majorité qui se dégage de cette délibération, il y a jamais eu aucun d'entre nous qui a contesté la majorité qui se dégageait d'une délibération mais en revanche je me refuse de devoir voter à l'opposé de mes convictions. Des convictions j'en ai, je les exprime, je vote mais quand la majorité se dégage, je la respecte.

Le Maire : *Alors est-ce que l'un d'entre vous peut me dire droit dans les yeux que je vous ai déjà obligé à voter une délibération ?*

André Nivel : *David, je veux intervenir, l'année dernière à la même époque, tu m'as interpellé quand nous nous sommes abstenus pour voter le budget, lors d'une visite dans les bureaux, tu m'as dit « Ha ben tiens André, puisque tu es là, je veux te voir ». Je t'ai dit : « Je t'écoute » et tu m'as dit « C'est pas très sympa », enfin je ne me souviens plus des mots, mais pour résumer « C'est pas très sympa votre position l'autre jour, tu sais quand on n'est pas d'accord on peut s'exprimer mais il ne faut pas le faire savoir, quand la majorité se dégage, il faut voter comme tout le monde ». Je t'ai répondu « Tu m'as bien regardé, je ne suis pas un mouton ! ». Ton opinion c'est qu'il faut voter comme tout le monde.*

Le Maire : *Là tu refais le film à ta manière, je pense que comme Dominique, vous êtes passés maître dans l'art de l'intoxication. Moi je rappellerai simplement quelque chose à Dominique, à André et à Emmanuel. L'année dernière, dans mon bureau, vous trois, vous aviez mis votre démission dans la balance en me disant « Si tu ne votes pas contre une délibération accordant une subvention à Anzin Bébés Câlins, nous démissionnons ». Je vous ai dit que je ne céderai jamais au chantage. Donc pour des gens qui se présentent comme étant très vertueux et très dignes, faire du chantage, c'est quelque chose qui m'interpelle quelque part. Surtout venant de Dominique.*

Dominique Legrain : *Surtout ? Tu dis ?*

Le Maire : *Il faut être attentif quand je parle, je rappelais simplement que dans mon bureau, vous trois, il y a de cela plus d'un an, vous aviez fait du chantage à mon encontre. En disant « David, si tu votes pour la délibération accordant une subvention à Anzin Bébés Câlins, nous démissionnons tous les trois. Nous étions à quatre dans mon bureau et vous aviez proféré cette menace.*

Dominique Legrain : *C'est vrai qu'on était prêt à démissionner.*

Le Maire : *Vous aviez mis vos démissions dans la balance et vous ne l'avez pas fait. Alors je dis que pour des personnes qui disent avoir certaines valeurs morales, faire du chantage envers, ouvrez les guillemets, le représentant de la commune, j'ai trouvé ça très « petits bras ».*

Emmanuel Parenty : *Ecoutez monsieur le maire... On va arrêter là, on est ici en conseil municipal, on n'est pas là pour faire des règlements de comptes...*

Le Maire : *Ecoutez je réponds à vos interpellations.*

Emmanuel Parenty : *Nous avons des attitudes, vous ne les appréciez pas, c'est votre droit, on a fait valoir nos arguments. Aujourd'hui on va arrêter la séance, on va se retirer et je vous demanderai de suspendre la séance du conseil municipal puisque vous n'avez plus le quorum. Je veux que ça soit acté que nous quittons la séance.*

De ce fait, ces 3 membres de l'assemblée municipale quittent définitivement la séance à 19h50.

Monsieur le Maire suspend la séance et informe que suite au départ de ces 3 membres, l'assemblée délibérante n'est plus réunie en nombre suffisant (quorum) pour continuer l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe qu'une seconde convocation sera transmise à trois jours au moins d'intervalle afin de réunir l'assemblée municipale selon les articles L-2121-10 à L. 2121-12 du code général des Collectivités Territoriales

La séance est suspendue à 19h55. Elle se poursuivra le mardi 4 juin à 18 heures.